



COMMUNIQUE DE PRESSE

Fribourg, le 13 mai 2011

Le Grand Conseil approuve sans modification le projet de loi sur la caisse de pension.

Le Grand Conseil à l'unanimité moins une voix, a adopté le projet de loi sur la caisse de pension. Le personnel fait preuve de beaucoup de compréhension et de maturité en acceptant une péjoration des conditions actuelles, souligne la FEDE. Le Conseil d'État se rend compte que le partenariat social porte ses fruits et qu'il a tout intérêt à négocier avec les organisations qui représentent le personnel.

Le maintien d'un niveau de prestations acceptable

«Les prestations de la caisse de pension de l'État de Fribourg sont bonnes mais pas extraordinaires». Cette appréciation du Conseiller d'État Claude Lässer qualifie assez bien la situation du personnel de l'État de Fribourg en matière de prévoyance professionnelle. Les sacrifices consentis ne sont donc pas anodins comme certains pourraient le penser. Le personnel devra tout de même payer plus pour avoir moins. Si le Conseil d'État met aussi la main au portemonnaie, il en demande un peu plus à ses collaborateurs. A terme, sa cotisation passera de 8 à 9,5 % et celle de l'employeur de 11,5 % à 13 %. L'État voit sa part de financement passer de 60 à 58 % environ, et celle de l'employé augmenter de 2 %. Le Conseil d'État a décidé de réduire le financement de l'avance AVS de 100 à 90 %, soit une réduction de la rente de l'ordre de 220 francs par an entre le moment où l'employé prend sa retraite et celui où il atteint l'âge de l'AVS. Si cette diminution ne doit pas poser de problème majeur aux personnes se situant dans la tranche des revenus les plus élevés, elle ne sera pas sans conséquences pour la nettoyeuse qui travaille à l'hôpital ou pour le cantonnier qui a travaillé plus de trente ans au bord des routes. Il faut également rappeler que les professions où les salaires sont les plus bas, sont également celles où les travaux sont les plus pénibles et où les collaborateurs-trices, ne peuvent travailler jusqu'à un âge avancé, pour pouvoir préserver leur santé

Un projet qui a été sensiblement amélioré

La FEDE salue cependant les améliorations consenties par le Conseil d'État. Il a valablement pris en compte les arguments de la FEDE, pour maintenir le taux de rente maximum de 1,6 % à 60 ans et limiter la baisse de l'avance AVS à 10 %, contre 20 % proposés précédemment. L'atténuation de ces sacrifices devrait permettre à une grande majorité de collaborateurs-trices d'avoir les moyens d'opter pour une retraite anticipée. Car il faut rappeler également qu'une proportion importante de collaborateurs et de collaboratrices, ne toucheront pas une rente pleine à l'heure de la retraite. Un grand nombre d'entre eux et d'entre elles ont en effet travaillé dans des entreprises au plan de prévoyance moins généreux que celui de l'État. Ils doivent par conséquent, soit racheter un montant important, soit accepter d'emblée une diminution de rente, à laquelle s'ajoutent les diminutions prévues par le présent projet. La retraite à 60 ans c'est très bien, encore faut-il pouvoir maintenir un revenu suffisant pour l'apprécier !

La négociation évite la frustration

Le projet de loi a passé la rampe du Grand Conseil à l'unanimité, moins une voix. Si le personnel a accepté le projet et la baisse de prestations, c'est notamment parce qu'il a été associé très tôt aux discussions. Que ce soit au sein du comité de la caisse, ou ensuite pendant la phase de consultation, il a pu faire valoir son point de vue, par le biais de ses représentants. Cette méthode a permis de déboucher sur un projet équilibré, qui recueille une large adhésion des milieux concernés. La FEDE espère vivement qu'à l'avenir la FEDE puisse négocier l'ensemble des projets de loi traitant du statut du personnel. Pour de telles questions, la simple consultation ne suffit pas.

Pour éviter des frustrations inutiles, la négociation doit devenir la règle. La FEDE se réjouit notamment déjà de discuter avec le Conseil d'État du projet de lutte contre le harcèlement et le mobbing. La négociation doit pouvoir, là aussi, déboucher sur la mise en place d'un dispositif crédible pour lutter efficacement contre ce fléau du vingt et unième siècle.

Pour la FEDE

Le président

Bernard Fragnière

Personne de contact :

Bernard Fragnière
Président de la FEDE

Tel. 079 707 18 39, 026 309 26 44